

## Edito

### NOUS SOMMES SOUS PRESSION

L'année 2019 arrive à son terme et la situation sur le marché laitier suisse est étrangement contradictoire. En effet, presque tous les indicateurs pour une hausse soutenue du prix du lait sont au vert et pourtant aucun signe positif ne pointe à l'horizon.

Seul le tapis vert obtient, petit-à-petit, sa rémunération de 3 ct/kg et mieux encore, le lait équitable affiche un premier succès intéressant. Alors que les conditions sont réunies pour que les négociations s'annoncent sereines, une forte tension est perceptible. La grande distribution focalise toute l'attention, dans l'attente d'une hausse légitime du prix de leurs produits. Or c'est le contraire qui est visible.

Migros, en particulier, a réussi, en moins d'une année, à se mettre à dos les producteurs de lait. Cet été, parallèlement à la discussion sur le tapis vert, ELSA a baissé le prix de base de 3 ct/kg, pour

Dès lors quel est le problème? La concurrence entre les acteurs de la grande distribution? L'incohérence du consommateur qui soutient la production dans les sondages, mais qui est trahi par sa carte cumulus ou supercard? La « vague verte » qui a été élue à Berne dont on est en droit d'attendre un engagement pour la consommation locale?

Même la vénérable interprofession du Gruyère n'échappe pas à cette tension du marché. Le Gruyère ne s'est jamais aussi bien vendu, mais c'est l'avenir qui perturbe ses membres au niveau de la définition de la durabilité et des

**« Tapis vert, PA22+, divers sujets en lien avec l'élevage, le marketing générique, les interprofessions, etc.**

**Prolait a été présente sur tous les sujets pouvant influencer les choses.** »

l'augmenter après coup avec son programme durabilité. Elle a donc augmenté sa marge sur le dos des producteurs. Rebelote en décembre: Migros vend dans ses rayons du beurre estampillé UE avec la mention « pénurie temporaire ». Cette affirmation est fautive, Migros profitant de la dernière année du système des coupons et des faibles stocks pour s'enrichir.

Les discussions et les négociations autour du tapis vert ont été très ardues au sein de l'IPlait, démontrant ainsi tout l'intérêt que porte le collège des transformateurs et distributeurs aux mesures de durabilité proposées par les producteurs, mais le prix peine à suivre l'engagement de ces derniers.

règles à mettre en place, afin de maintenir et développer la crédibilité des éléments de différenciation qui font la force du produit.

Ce contexte difficile, exacerbé par la pression des initiatives « eau propre » et « anti pesticides », cache un changement important qui reste à confirmer en 2020: les livraisons de lait ont diminué en 2019 de -1.6% en Suisse, le nombre de vaches dans la même proportion. Le potentiel du rendement laitier par vache est donc atteint. On peut, dès lors pronostiquer une baisse des volumes produits en Suisse à court et moyen terme. Il est donc urgent de prendre des mesures pour endiguer la diminution chronique du nombre d'exploitations laitières minées



par la charge de travail mal rémunérée. Tous les partenaires, acheteurs, distributeurs, consommateurs, interprofessions, élus et parlement, doivent être cohérents face à leur discours et prendre les mesures en conséquence afin de rassurer le producteur de lait quant à son avenir.

La défense professionnelle nationale a eu fort à faire cette année: tapis vert, PA22+, divers sujets en lien avec l'élevage, le marketing générique, les interprofessions, etc. Prolait a été présente sur tous les sujets pouvant influencer les choses. Certains éléments sont perceptibles: tapis vert, paquet lait Vaud, d'autres sont encore en discussion.

C'est donc avec reconnaissance pour tout le travail accompli dans les fermes, dans la défense professionnelle générale et au bureau de Prolait pour l'avenir de la production laitière, que je souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Marc Benoit, président

Paquet lait vaudois

## ORIENTATION INCITATIVE ET VOLONTAIRE DE LA PRODUCTION RÉGIONALE

Après plusieurs mois d'attente, le Grand Conseil vaudois a traité et accepté le rapport sur la production laitière vaudoise le 26 novembre. Il permet ainsi qu'un montant de 10 millions de francs soit dévolu à ce secteur pour les quatre prochaines années.

Grâce au travail d'un comité de pilotage conduit par Prolait, avec la DGAV et Prométerre, l'application du rapport voulu par le Conseil d'État se fera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La mesure-phare pour les producteurs de lait de centrale est l'attribution, sur demande, d'une aide de fr. 1 000.– par exploitation et fr. 100.– par vache laitière si le producteur respecte les règles suivantes: SRPA ou SST, 100% fourrages de base de l'exploitation, 100% de céréales fourragères vaudoises dans les concentrés (sans soja et, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans gluten de maïs).

Ce dernier point nécessite le développement des filières de production de protéines locales; les moulins régionaux ont été informés. L'inscription au programme se fait

en même temps que le recensement via Acorda. Notre bureau (024 42440 10) est à disposition pour tout complément. L'autre mesure importante est le soutien apporté à la reconversion, pour ceux qui en ont l'occasion, à la production de lait de non-ensilage. Il s'agit là d'anticiper la cessation des exploitations livrant dans les fromageries en donnant l'occasion aux producteurs de lait de centrale de pouvoir investir dans un séchoir à grange et une griffe s'ils ne sont pas déjà équipés. L'aide à fonds perdu est de 50% du montant de l'investissement, en sus des soutiens de base.

Prolait salue le travail parlementaire du Gouvernement vaudois, qui reconnaît ainsi les difficultés des producteurs de lait. Il s'agit d'une première en Suisse.

Planification des quantités

## LIVRAISONS EN BAISSÉ RÉGULIÈRE

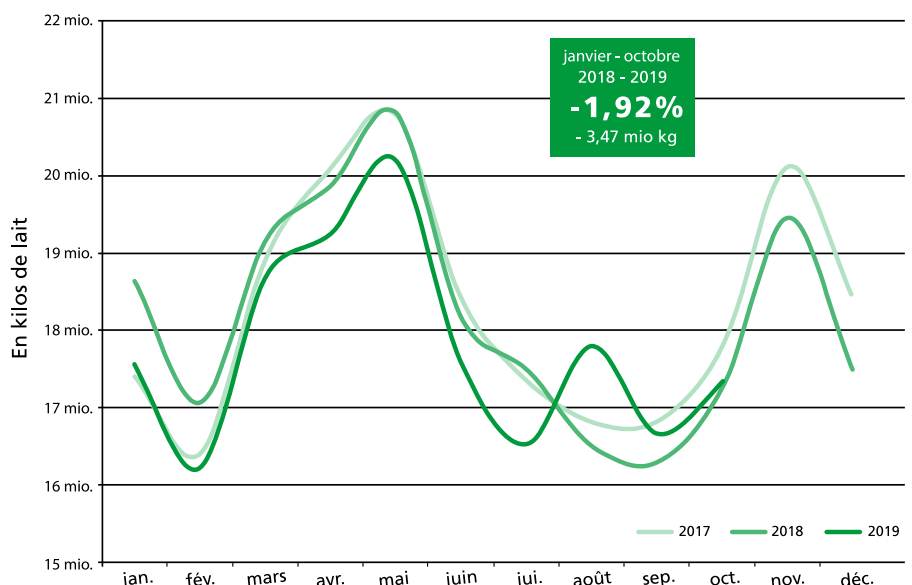
Cette année, les quantités de base des producteurs des fromageries de Gruyère ont augmenté de 1%. Prolait a procédé, après consultation de chaque société, aux décisions y relatives.

25 sociétés comptent sur Prolait pour adapter les quantités en cours d'année (temporairement) afin que chaque producteur connaisse, via la BDlait.ch, les volumes à produire en continu. Cette prestation est appréciée car elle permet de revenir, au besoin, à l'historique et garantit l'équité entre producteur.

La production laitière a passablement baissé d'août 2018 à août 2019. Elle semble désormais reprendre du vif. Néanmoins, la baisse est de -1,92% de la production dans notre rayon à fin octobre depuis le début de l'année.

La baisse est très marquée dans le lait de centrale (-8,6%). 22 producteurs ont cessé leur activité dans ce secteur durant l'année 2019.

Les fromageries livrent beaucoup moins à l'industrie.



Politique laitière

## PA 22+ ET PRIMES LAITIÈRES

Une première consultation sur la PA 22+ a eu lieu ce printemps. Les organisations laitières se sont fortement opposées à la réforme proposée par l'OFAG concernant l'affectation des primes fromagères et de non-ensilage. Elles ont eu gain de cause. En effet, la synthèse des résultats diffusée en août a eu la peau de la réforme mais rien n'est gagné pour la suite.

Dans l'immédiat, un sujet particulier préoccupe nos organisations laitières: le versement direct au producteur des suppléments pour le lait transformé en fromage et pour le lait de non-ensilage. Au premier abord, cette manière de faire est tentante. Le mécanisme existe déjà avec le supplément pour le lait commercialisé (4,5 ct./kg). Mais ce sera faire fi de l'équilibre entre le marché et les soutiens étatiques. Un versement direct mettra clairement en danger la protection à la frontière de la ligne blanche et fera pression sur le prix du lait au producteur. Il s'agit d'une fausse bonne idée.

Quant à la PA 22+, le rapport du Conseil fédéral au Parlement est attendu pour février 2020. Il nous occupera donc le printemps prochain.

Daniel Geiser

Interprofessions Gruyère/VMO

## ENJEU: POUVOIR TOUJOURS SE DIFFÉRENCIER

Nous avons la chance d'avoir les filières de production laitière suisse les plus attractives de Suisse dans notre région. Mais pour garder la plus-value, un travail constant est nécessaire pour se différencier; le consommateur doit le comprendre. Il est toutefois regrettable qu'une pression énorme s'exerce sur le producteur alors que ce n'est pas lui qui a le dernier mot face au consommateur. Pour l'heure les résultats sont là.

Les résultats de la filière du Vacherin Mont-d'Or sont réjouissants: après avoir décidé en 2018 d'augmenter son prix de manière substantielle (+ 2.-/kg à la vente), la production aurait pu chuter de plus de 10%. Finalement, celle-ci s'est située à 559 t pour la saison 19/20 (573 t auparavant). La qualité est très bien maîtrisée grâce au suivi de l'Interprofession. La question de la fabrication des boîtes de vacherin a fait l'objet d'une étude pour viabiliser la filière de production.

En 2020, ce ne sont pas moins de 31 223 t de Gruyère qui pourront être produites; telle est la décision de l'assemblée de l'IPG du 21 novembre. 29 371 t concernent le Gruyère Tradition, 1 281 t le bio et 571 t les alpages.

Une nouvelle production de Gruyère bio débutera en janvier 2020 à la Fromagerie des Sagnettes par l'apport de cinq producteurs de la Vallée de la Brévine quittant leur société respective actuelle. Les fromageries de Pomy et de Chézard-St-Martin verront également leur production bio augmenter.

L'un des thèmes importants traité par l'IPG cette année a été l'application stricte du cahier des charges afin de garder une identité propre à la filière face à la concurrence (par ex. Comté). Ainsi, dès juin 2019, tout producteur reprenant la livraison dans une autre fromagerie sera désormais obligé de livrer sa production du soir et du matin sur le même site; plus possible de livrer le soir à une place et le matin à une autre. D'autre part, l'IPG vient d'initier une enquête auprès de ses membres afin de connaître, après 20 ans de fonctionnement, les attentes de chacun pour l'avenir de la filière. Par sondage, environ un quart des producteurs (tirés au sort) seront invités à participer à des tables rondes de 20 personnes animées par un institut externe.

La définition de l'artisanat dans la production laitière n'a pas fini de faire couler de l'encre dans les classeurs de nos administrations. Entre la volonté de certains de revenir à l'agriculture des années 50 et les autres de courir vers de très hautes performances, le groupement des producteurs de l'IPG a opté pour un encadrement pragmatique qui veut répondre aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui: bien-être animal, affouragement à base d'herbe et vie sociale normale du paysan notamment. Mais comme partout, définir le métier de paysan sans l'être est très délicat. Le sujet viendra donc au grand jour dès que les responsables auront pu se mettre d'accord sur les grandes lignes.

Le 2 octobre, l'IPG a récompensé les fromagers après contrôle de 60 taxations de fabrication de Gruyère (5 ans). Voici les fromageries primées dans la région Prolait:

### 1<sup>er</sup> avec 19,87 pts sur 20:

Corcelles-le-Jorat!

**En Or:** Châtonnaye, Montricher et Haut-Jorat

**En Argent:** La Joux-du-Plâne, Les Bayards, Penthérez et Moudon

**En Bronze:** Haut-Tierdoz (Brenles)

**Diplôme:** Côte-aux-Fées, Grandcour, les Chaux, Villarimboud, Chézard-Saint-Martin bio, Villarzel et Gros-de-Vaud

**Alpages:** La Moësetzaz, 19,63 pts (1<sup>er</sup> prix) et le Grand Boutavent (diplôme)

Nous félicitons les lauréats (>19,20 pts), les responsables de sociétés de fromagerie et les producteurs pour l'excellence de leur production et leur régularité, mais aussi toutes les autres fromageries qui ne démeritent pas. Globalement, la qualité est très bonne.

Daniel Geiser

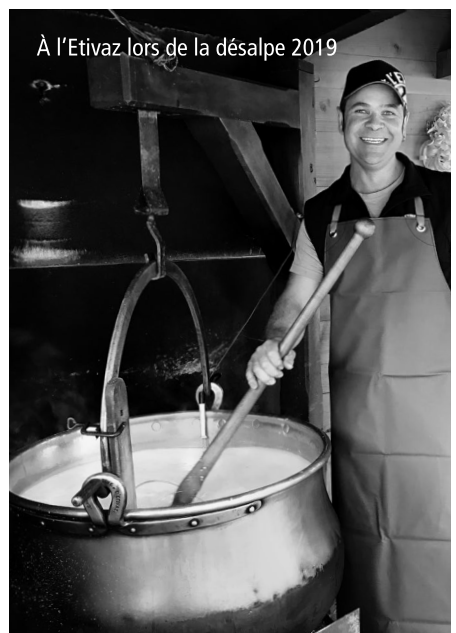
Enjeux de Prolait

## UNE NOUVELLE RÉORGANISATION S'IMPOSE

Gérer une fédération laitière n'est pas une promenade de santé tant le secteur fait face à des défis toujours nombreux. Après avoir décidé de se séparer de l'achat du lait et d'autonomiser Grand-Pré SA, le conseil d'administration de Prolait a constaté que la gestion des quantités dans les fromageries doit répondre à des attentes parfois très diverses. Entre application de règles strictes et laisser-faire, il s'agit de trouver un modus vivendi admis par tous les membres.

Constatant que notre bureau se faisait réprimander régulièrement pour des factures de transfert de quantités à 20 ou 50 francs mais qu'il faut aussi maintenir un cadre commun de référence, le Conseil des présidents de cercle a été saisi d'une proposition d'intégrer les charges de ces prestations dans la cotisation fédérative. Celle-ci pourrait, si l'assemblée des délégués en décide ainsi augmenter d'env. 50 francs par 100 000 kg de lait par an. Toutes les explications seront données sur cette proposition, si elle est acceptée, lors des assemblées de cercle.

Daniel Geiser



À l'Étivaz lors de la désalpe 2019

## VIE DES SOCIÉTÉS

La société de **Baulmes** a inauguré ses nouvelles caves à Gruyère le 4 octobre 2019. Après plus de six ans de procédure, elle a pu étendre son activité sur un terrain adjacent. La cave est reliée par un tunnel à la fromagerie.



Caves de Baulmes, bois régional

La fromagerie de **St-Cierges** est en cours de construction. Elle pourra entrer en activité au printemps 2020. La société de fromagerie de **Gimel** vient de procéder à une rénovation complète de son bâtiment. Son nouveau fromager, M. Kevin Gay, remplace M. Dummermuth parti à la retraite.

Les fromageries de **Grancy** et **La Chauv** (société de l'Étraz) ont fermé définitivement leurs portes fin mai 2019. Dès lors, la production a été répartie temporairement sur les sites voisins. Lié à un PDRA, le projet de construction d'une nouvelle fromagerie à Senarclens devrait démarrer durant l'automne 2020.

Daniel Geiser

## FÉLICITATIONS

Nous félicitons les deux lauréates qui ont obtenu la **cloche Prolait** en 2019 lors de la remise de leur CFC (1<sup>er</sup> prix production laitière). Il s'agit de Mesdames Vanessa Junod de Mutrux (Agrilogie) et Justine Von Gunten de Villiers (EMTN Cernier).

## COURS PROLAIT

**Sujets:** rôles d'un président, secrétaire ou caissier d'une société coopérative, documents de base expliqués

**Date:** jeudi 23 janvier 2020  
de 9h15 à 15h (avec dîner)

**Lieu:** Yverdon-les-Bains

**Participants:** min 10 à 15 max

**Prix:** Fr. 120.-/pers.

Voir aussi [www.prolait.ch](http://www.prolait.ch)

Contact: D. Geiser, 024 424 20 10

## AGENDA

**14-18 janvier 2020:**  
SwissExpo à Palexpo-Genève

**29 janvier au 7 février 2020:**  
Assemblées de cercles

**13 mars 2020 à 9h30:**  
Assemblée des sociétés  
de fromagerie

**8 avril 2020 à 9h30:**  
Assemblée des délégués Prolait

**25 avril 2020 (matin):**  
Journée du lait

## ASSEMBLÉES DE CERCLE

Tous les producteurs de Prolait sont invités à participer aux assemblées de cercle qui auront lieu du **29 janvier au 7 février 2020**.

Cercles	Jour & date	Lieu, rdv à 9h30
Nord Vaudois	me 29 janvier	Fiez, Grande salle
Vallée de l'Orbe	je 30 janvier	Mt-d'Orzeires, Juraparc
Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	ve 31 janvier	Région d'Ecoteaux
Neuchâtelois	me 5 février	Le Cerneux-Péquignot, Salle communale
La Broye	je 6 février	Chapelle-sur-Moudon, Grande salle
Jura / Gros-de-Vaud	ve 7 février	Assens, Salle du battoir

Chaque producteur recevra personnellement une invitation à l'assemblée du cercle de sa région. En cas d'empêchement, il est cordialement invité à participer à l'assemblée d'un autre cercle.

## STANDARD TÉLÉPHONIQUE

**PROLAIT (fédération)**

024 424 20 10 (8 h-11h30), [info@prolait.ch](mailto:info@prolait.ch)

**mooh (lait de centrale)**

058 220 34 00, [einkauf@mooh.swiss](mailto:einkauf@mooh.swiss)

## IMPRESSUM

### Rédaction

Prolait fédération laitière  
Route de Lausanne 23  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 424 20 10  
Courriel: [info@prolait.ch](mailto:info@prolait.ch)  
Internet: [www.prolait.ch](http://www.prolait.ch)

### Mise en page

Images3 SA

### Impression

AGRIDEA, Lausanne